

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SESSION ORDINAIRE**  
**Séance du 24 novembre 2016**

**DELIBERATION N° 180/11/2016 : OUVERTURES DOMINICALES - 2017**

*L'an deux mille seize, le jeudi 24 novembre à 18h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 18 novembre 2016.*

**Présents Titulaires : 43**

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Alain ABADIE, Mathieu ALBERT, Danielle AMOUROUX, Danielle BEDOS, Maxime BERAUDO, Marie-Claude BERLY, Pierre BONNEFOUS, Marc BOURDONCLE, Nadine BOUVET, Jean-Luc BUDOIA, Aline CASTILLO, Roger CATUSSE, Nadia CHEKLIT, Didier CLAMENS, Alain CRIVELLA, Thierry DEVILLE, Daniel DONADIO, Philippe FRANCOIS, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Jacques GAYRAL, José GONZALEZ, Paul GRAND, Annie GUILLOT, Aline HUARD, Jean-Louis IBRES, Aurore KOTHE, Francis LABRUYERE, Pierre-Antoine LEVI, Véronique MALY, Christine MOLLIN, Christian MOULIS, Pauline MUGNIER, Paulette MULLER-DUPONT, Bernard PAILLARES, Christian PEREZ, Rodolphe PORTOLES, Valérie RABAULT, Gaël TABARLY, Monique VALAT, Thierry VIALLO, Michel WEILL.

**Absents ayant donné pouvoir : 6**

Mesdames, Messieurs, Anne ALASSANE à Marie-Claude BERLY, Pauline BLANC à Gaël TABARLY, Jean-Martial DEJEAN à Pierre-Antoine LEVI, Laurence PAGES à Brigitte BAREGES, Gérard ROUTIER à Marc BOURDONCLE, Bernadette SERIEYS à Alain ABADIE.

**Absents Excusés : 2**

Mesdames, , Sophie LARAN, Isabelle SOULAYRES.

**Secrétaire de Séance : Monsieur Marc BOURDONCLE**

**Monsieur Bernard PAILLARES donne lecture du rapport suivant :**  
**Mesdames, Messieurs,**

La loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques dite « loi MACRON » a modifié la législation en matière d'ouvertures dominicales de commerces.

Un certain nombre de dérogations accordées au principe du repos dominical peuvent être accordées par le Préfet, ou par le Maire selon le cas.

La nouvelle législation impose dorénavant au Maire préalablement à la mise en place sur sa commune des ouvertures dominicales, à prendre l'avis du Conseil Municipal si le nombre d'ouvertures dominicales n'excède pas 5, et l'avis du Conseil Communautaire si les dérogations accordées sont comprises entre 6 et 12.

Le Maire fait sa demande au Président de l'EPCI, et si aucune délibération du Conseil Communautaire n'intervient dans un délai deux mois, son avis est réputé favorable.

La loi précise enfin que la liste des dimanches concernés par les ouvertures dominicales des commerces doit être arrêtée avant le 31 décembre pour l'année suivante.

Les dimanches proposés pour l'ouverture des commerces en 2017 sont les suivants :

- Dimanche 15 janvier 2017,
- Dimanche 12 février 2017,
- Dimanche 19 mars 2017,
- Dimanche 28 mai 2017,
- Dimanche 18 juin 2017,
- Dimanche 02 juillet 2017,
- Dimanche 17 septembre 2017,
- Dimanche 15 octobre 2017,
- Dimanche 10 décembre 2017,
- Dimanche 17 décembre 2017,
- Dimanche 24 décembre 2017,
- Dimanche 31 décembre 2017.

Au vu de ces éléments, et conformément à l'avis favorable de la Conférence des Vice-Présidents en date du 17 novembre 2016, il vous est proposé de bien vouloir :

- autoriser l'ouverture des commerces en 2017, 12 dimanches, tels que mentionnés ci-dessus.

Entendu le présent exposé,

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire décide :

- d'autoriser l'ouverture des commerces en 2017, 12 dimanches, tels que mentionnés ci-dessus.

**ADOPTÉE PAR 42 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE ET ABSTENTIONS : 7.**

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

**01 DEC. 2016**

De sa publication le :

**01 DEC. 2016**

et/ou notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 25 novembre 2016

La Présidente,  
Brigitte BAREGES

